Communication

Déontologie

- Différencier secret professionnel, devoir de discrétion et secret partagé
- Mettre en pratique le devoir de discrétion
- Identifier les conséquences en cas de non-respect du devoir de discrétion
- Distinguer relation professionnelle et amicale
- Adopter une attitude professionnelle responsable

Pour quelles raisons choisir cette formation ?

- Respecter les clients et leur intimité
- Comprendre l'utilité d'une relation professionnelle

Numéros d'approbation :

- Région Bruxelles : E1488/B - 09/03/2023
- Région wallonne : E10174 - 27/07/2023
- Région flamande : E301 - 23/06/2011

Prix groupe : 440€ htva (groupe de 12 pers. max.)
Prix inter-entreprises : 100€ TVAC/pers.
Durée : 4h max.
Lieu : dans votre entreprise ou une salle louée pour l'occasion